

UN ESSOR TOURISTIQUE ET THERMAL CONTRARIÉ AU XIX^e SIÈCLE : AX-LES-THERMES¹

Steve Hagimont

Est-il besoin de le rappeler : les Pyrénées sont en vogue au XIX^e siècle. On s'y presse pour se soigner au contact de leurs eaux thermales et de leur climat, pour se ressourcer et se dépayser auprès de leurs montagnes, de leurs populations et de la frontière espagnole – qui ouvre sur un monde alors pensé comme radicalement exotique. Cet attrait pyrénéen se porte essentiellement sur la moitié ouest des Pyrénées ; l'Ariège en reste largement à l'écart. Le département est pourtant couvert de montagnes et recèle de certaines ressources hydrominérales et paysagères de grande valeur. À Ax en particulier, des eaux thermales sulfureuses, de même nature que celles de Bagnères-de-Luchon, Cauterets ou Barèges, coulent en abondance, tandis que la montagne, certes moins haute et moins neigeuse qu'autour de Bagnères-de-Luchon ou de Cauterets, recèle de paysages spectaculaires. L'histoire du tourisme dans cette commune permet de vérifier que posséder une ressource (en l'occurrence thermale, culturelle et paysagère) n'est rien si elle n'est pas transformée efficacement en produit consommable qui doit lui même être reconnu sur le marché touristique et thermal. Cette trajectoire axéenne permet aussi de se décentrer de l'étude des grandes stations pour mieux comprendre quelques conditions du succès touristique.

En partant de la fin du XVIII^e siècle, lorsque se manifestent les premières vellétés de développement thermal dans cette commune, pour arriver à 1914, lorsque la vogue touristique en montagne est sur le point de changer de nature et de géographie, nous proposons ici de comprendre pourquoi Ax-les-Thermes, station pyrénéenne aux atouts naturels incontestables, n'a connu qu'un faible essor au cours de cette période qui voit l'apogée mondaine des vallées des Pyrénées occidentales, de Vichy, d'Aix, de Baden-Baden ou de Carlsbad. Trois temps permettront d'apporter des éléments de réponse, sans épuiser, bien sûr, les pistes de compréhension de ce « retard » axéen. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux facteurs initiaux de blocage, venant en particulier du régime de propriété des eaux et de leur localisation dans la commune, et aux aménagements.

1 La commune d'Ax prend officiellement le nom d'Ax-les-Thermes en 1888.

Nous examinerons ensuite l'équipement progressif de la station en infrastructures touristiques et sanitaires. Enfin, nous nous pencherons plus spécifiquement sur la fréquentation et les résultats d'exploitation des thermes au cours de ce long XIX^e siècle, en particulier autour de certaines sociétés qui ont laissé de riches archives.

Ax : un départ manqué dans un département en manque de reconnaissance touristique

Le retard initialement pris par Ax est le fruit de multiples facteurs qui, réunis, ont entravé la mise en exploitation des eaux et des paysages environnant la commune. L'accessibilité n'est pas en cause : en effet, si l'on connaît mieux les travaux routiers menés par l'intendant de la généralité d'Auch, d'Étigny, dans l'ouest des Pyrénées dans les années 1750 et 1760, le futur département de l'Ariège est également concerné par ce mouvement de modernisation routière. Les États de Foix s'occupent d'établir une bonne route remontant la vallée de l'Ariège. La portion vers Rancié dans le Sabarthès est achevée dès 1756, tandis que celle vers Ax est ouverte au roulage dès 1782, tout en restant fragile². Au-delà, vers l'Andorre et la Cerdagne, la route est commencée dès 1785 mais n'est toujours pas achevée en 1850. On en attend alors l'ouverture avec impatience, susceptible, pense-t-on, de faire venir les visiteurs espagnols à Ax³. En tout cas, lorsque la commune d'Ax décide de rationaliser l'exploitation de ses eaux thermales en 1785, elle est commodément accessible depuis Toulouse – et légèrement moins distante de celle-ci que Luchon. L'accessibilité n'est en fait qu'un prérequis et non une condition suffisante au succès.

Problèmes fonciers : affermage, spoliation et émiettement

La reconnaissance médicale d'Ax n'a pas de réel retard : dès 1754, le roi y envoie un médecin pour examiner les eaux. C'est plus tôt qu'à Luchon par exemple. Afin de lancer l'exploitation thermale, la commune afferme dès le 21 février 1785 l'établissement du Couloubret, pour vingt-neuf années et 500 livres par an, à Antoine Authier-Orlu (négociant à Ax). L'édification de ces bains a débuté un an plus tôt sous la direction du médecin-intendant des eaux Pihès. Le fermier obtient également la concession d'autres sources et de terrains appartenant à la commune pour agrandir l'établissement. Il n'est pas autorisé à établir de logement pour les baigneurs, ce qui peut révéler un souci d'éviter toute captation monopolistique des revenus du thermalisme⁴.

2 Claudine Pailhès, *Du Carlit au Crabère. Terres et hommes de frontière*, Foix, conseil général de l'Ariège, archives départementales, 2000, p. 334-335.

3 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

4 AD 09, 8 M 24/1 : Copie du bail de « locataire » du 21 février 1785 ; AD 09, 8 M 26/11 : Copie d'une délibération de la ville d'Ax du 27 septembre 1785, copiée le 20 octobre 1819.

Par la loi du 24 août 1793, l'État s'empare des sources appartenant à la commune, saisies comme domaine national⁵. Cette loi porte normalement sur les biens des émigrés et des communautés religieuses, mais de nombreuses sources minérales et thermales communales figurent parmi ces biens nationalisés, du fait d'une confusion entre les propriétaires et les simples fermiers. La loi du 22 prairial an IV (10 mai 1796) les restitue aux communes mais des erreurs persistent : des communes deviennent propriétaires de sources auparavant privées tandis que des sources communales sont vendues et donc privatisées. Parfois, aussi, l'État ou les communes revendent les bains (comme à Arles-sur-Tech en 1813)⁶. À Ax, la loi du 22 prairial conduit la « Nation » à vendre le Couloubret à Pierre Astrié, d'Ax, pour 9 000 Fr (valeur alors estimée à partir de la ferme de 500 Fr), sans compensation aucune pour la commune⁷. Le bien semble alors passer rapidement aux mains d'une société composée des sieurs Boulié (chirurgien à Ax), Déramond (avocat à Foix), et Authier-Orlu l'ancien fermier (négociant à Ax). Boulié a reçu ses parts du Couloubret du premier médecin inspecteur d'Ax, Pihès, et possède également la source du Teich où il ouvre un établissement en 1800⁸. De manière plus prononcée encore qu'au Mont-Dore où un problème semblable s'est posé⁹, cet épisode est la source d'un siècle de procès portant sur la propriété des sources axéennes.

À partir de là, alors qu'il n'y avait pas de retard insurmontable sur Luchon ou Cauterets, Ax est distancée : il semble bien que le régime de propriété des eaux soit un facteur prépondérant. C'est en tout cas ce que pense au milieu du XIX^e siècle le médecin inspecteur Alibert :

« Si les eaux de Luchon, de Cauterets, de Barèges, de Bonnes nous ont devancé dans la voie de la prospérité c'est qu'elles eurent l'heureuse chance de n'être pas comme les nôtres affermées en 1793, qu'elles échappèrent ainsi aux conséquences de la loi du 4 août [*sic*] et restèrent la propriété des communes ou des vallées.¹⁰ »

Selon Dominique Jarrassé, les sources privées végètent avant 1850 car elles ne sont pas soumises à l'obligation d'amélioration et d'entretien, à la différence des établissements propriétés de l'État ou des collectivités¹¹. De plus, une fois

5 *Idem* : Lettre de Jeanne-Marie Rivière au préfet d'Ariège, 4 mars 1852.

6 Dominique Jarrasse, *Les thermes romantiques. Bains et villégiatures en France de 1800 à 1850*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1992, p. 27.

7 AD 09, 8 M 24/1 : Copie de l'acte de vente du 22 prairial an IV.

8 AD 09, 8 M 20 : « État des sources et eaux minérales existantes dans le département de l'Ariège », 11 avril 1807 ; Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858 ; et AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d'Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes, Serriès, s.d. [1820].

9 Problème de propriété réglé en 1812 par le préfet du Puy-de-Dôme, jadis « pyrénéiste », Louis Ramond de Carbonnières : Dominique Jarrasse, *op. cit.*, p. 28.

10 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

11 Dominique Jarrasse, *op. cit.*, p. 24-27.

cette source « historique » d’Ax privatisée, les conflits sur la propriété des eaux se multiplient, car les points d’émergence de sources plus ou moins liées entre elles sont très nombreux à Ax. Dans une partie du bourg, il suffit presque de fouiller le sol pour dégager un griffon¹². En 1800, Boulié ouvre donc les bains du Teich ; en 1819 le propriétaire de l’hôtel d’Espagne, Sicre, ouvre ceux du Breilh dans l’arrière cours de son établissement¹³. Trois établissements se font alors une véritable guerre, ce qui nuit au rayonnement de la station et empêche d’atteindre la taille critique dans la concurrence nationale du thermalisme. Autour de la propriété de ces sources aux origines mal identifiées, les procès se succèdent, en 1819, 1829, 1853, 1864, 1872 et jusqu’en 1892¹⁴. En 1819 par exemple, l’hôtelier Sicre est accusé d’avoir usurpé la source du Breilh, considérée comme une fontaine publique, qu’il aurait tarie et détournée chez lui pour y ouvrir des bains¹⁵. L’essentiel des procès portent toutefois sur l’ambiguïté du contrat de bail de 1785 et de l’acte de vente de l’an IV qui repose sur ce bail – documents dont les originaux ont été perdus. Une clause du bail de 1785 est en effet confuse sur ce qui est concédé : on ne sait s’il s’agit de toutes les eaux d’Ax, comme les héritiers des acheteurs aimeraient le faire valoir, ou seulement de celles du Couloubret¹⁶. En 1892, près d’un siècle après l’acte de vente, le tribunal de Foix détermine finalement que seules les sources du Couloubret ont été vendues, contre les prétentions de Jeanne-Marie Rivière puis de la Compagnie générale des thermes d’Ax à disposer de l’ensemble des sources de la ville¹⁷.

Ax n’est pas un cas unique d’émiettement des propriétés thermales dans un périmètre restreint : à Vals (Ardèche), au cours du XIX^e siècle, on compte jusqu’à trente propriétaires de sources¹⁸. Si l’on prend Luchon pour point de comparaison, les problèmes d’usurpation de source ont existé aussi, mais ils ont tous été résorbés grâce à la détermination de la commune à racheter les bains concurrents. La municipalité d’Ax, profondément divisée la plupart du temps, paraît globalement désarmée. Beaucoup plus pauvre que celle de Luchon (du fait même qu’elle ne puisse disposer des sources et des revenus qui en sont tirés), elle s’avère incapable de mettre la main sur les ressources thermales et d’assurer une exploitation plus rationnelle. Dès 1827, le préfet d’Ariège, le baron de Mortarieu, propose l’acquisition des sources par la commune (et donc de lui faire racheter

12 Un griffon, terme courant au XIX^e siècle, est le lieu d’émergence d’une source thermale et / ou minérale.

13 AD 09, 8 M 24/3 : « Mémoire sur les eaux minérales d’Ax », signé par le médecin inspecteur des thermes Serières, s.d. [1820] ; « Eaux minérales du département de l’Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d’Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d’Ax », 24 août 1851 ; Dominique Jarrasse, *op. cit.*, p. 49.

14 Voir AD 09, 8 M 24/1.

15 *Idem* : Dossier sur le Breilh.

16 Par exemple en 1872 lors d’un procès au sujet de la propriété du bassin des Ladres : AD 09, 2 O 211 : Délibération du conseil municipal d’Ax, 13 juin 1872.

17 AD 09, 8 M 24/1, Chemise « Procès Rivière. 1855-1891 » : Conclusions du jugement du tribunal de Foix du 12 février 1892.

18 Jérôme Penez, « Les réseaux d’investissement dans le thermalisme au XIX^e siècle en France », *In Situ. Revue des patrimoines [en ligne]*, 2004, n 4, URL : <<https://insitu.revues.org/1665>> .

ce qu'on lui a usurpé), ou à défaut par l'État ou par le département. Il y voit la « seule possibilité de donner aux bains d'Ax une existence toute nouvelle et dont l'abondance et les vertus variées de leurs eaux les rendent susceptibles. » Les propriétaires, rivaux, ne parviennent cependant pas à s'entendre¹⁹. On espère dès lors que l'initiative privée parviendra à assurer le monopole (ce qui ne sera pas le cas avant les années 1930).

Le rôle majeur de la forêt dans le premier équipement touristique dans les Pyrénées

Le cas d'Ax comparé à deux autres stations « lancées » à la fin du XVIII^e siècle, Luchon et Cauterets, met également en lumière l'importance des forêts communales. Luchon comme Cauterets mettent en effet en œuvre de vastes coupes sur les bois communaux et valléens pour financer le premier équipement et assurer le monopole public des eaux²⁰. À Ax, ces ressources forestières sont trop faibles : alors que Luchon possède 2 000 ha de forêts communales, à Ax ces mêmes 2 000 ha, soit deux tiers de la surface communale, sont occupés par des forêts domaniales²¹. La surexploitation initiale des forêts luchonnaises enclenche un cercle financier vertueux, car à partir de ce moment la ferme des thermes municipalisés grimpe et nourrit la croissance du budget, ce qui permet de moderniser toujours davantage la station. Ce cercle vertueux pourrait bien constituer une modalité pyrénéenne de développement du secteur touristique. Ax n'a pu l'expérimenter pour une question de patrimoine foncier.

Ax et Luchon, de tailles tout à fait comparables sous l'Ancien Régime, voient dès lors leur écart de richesse se creuser. Vers 1804, tandis que les thermes sont inachevés et que les flux sont faibles, Luchon dispose d'environ 4 000 Fr de recettes communales, somme largement due à la ferme des estives et voisine de ce qu'on trouve à Ax. En 1819, dans la station commingeoise toujours, on atteint 18 000 Fr, désormais en grande partie grâce aux thermes, tandis qu'à Ax les recettes ne s'élèvent qu'à 5 000 Fr qui se résument presque à l'octroi. En 1850, les recettes de la commune de Luchon montent à 70 000 Fr, contre 14 000 Fr à Ax. Alors, la forêt luchonnaise, laissée au repos depuis le début du siècle, a pu en partie se régénérer. Elle sert à nouveau à financer la construction d'un établissement prestigieux : les thermes Chambert. Les recettes municipales annuelles dépassent

19 AD 09, 8 M 24/3 : Lettre du préfet d'Ariège, de Mortariu, au sous-inspecteur des eaux d'Ax, Astrié, 1827, citée dans « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

20 Steve Hagimont, *Commercialiser la nature et les façons d'être. Une histoire sociale et environnementale de l'économie et de l'aménagement touristiques (Pyrénées françaises et espagnoles, XIX^e-XX^e siècles)*, Thèse d'histoire contemporaine, Université de Toulouse Jean Jaurès, 2017, p. 144-146 ; Richard Laudinas, *Cauterets. Une construction touristique au premier XIX^e siècle (An VI-1852)*, Mémoire de Master d'histoire contemporaine, Université de Toulouse Jean Jaurès, 2015, p. 69-70, 155-163, 203-204.

21 Voir AD 09, 3 P 1071 : État des sections des propriétés bâties et non bâties de la commune d'Ax, dressé le 8 août 1827 ; AD 09, 3 P 1072 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, Ax, dressée le 11 août 1827 ; AD 31, 3 P 5520 : Matrice cadastrale des propriétés foncières, Bagnères-de-Luchon, dressée le 18 janvier 1839.

les 200 000 Fr à partir des années 1860²². Comptant une population qui n'est pas tout à fait du double de celle d'Ax et qui se trouve dispensée de centimes additionnels et d'octroi, la commune de Luchon dispose d'un budget dix fois plus important que celui d'Ax²³.

Le tourisme, une activité d'avenir pour le département des « Pyrénées centrales »

Ax a manqué son départ sur le marché du tourisme. Cela n'empêche pas certains acteurs d'y voir une spécialisation économique tout à fait valable, non seulement pour la commune mais aussi pour toute la montagne ariégeoise, au même titre que les mines, l'industrie ou l'agriculture. C'est dans cette optique qu'au milieu du siècle le médecin inspecteur des eaux d'Ax, Alibert, défend, statistiques à l'appui, l'idée que le tourisme constitue non seulement un atout économique pour la zone de montagne mais en fait le seul avenir envisageable en Ariège. Dans la pensée du médecin, l'industrie métallurgique représente le passé, le tourisme l'avenir²⁴. La modernité économique, alors que la « révolution industrielle » est en train de s'imposer dans les imaginaires, vient bien, pour lui comme pour toute une série d'acteurs, du tourisme. Les travaux de Jean Cantelaube par exemple montrent effectivement le décrochage de la métallurgie ariégeoise au milieu du XIX^e siècle²⁵. Certains centres perdurent cependant, autour de Tarascon en particulier, tandis que l'industrie textile, elle, fait plus que se maintenir dans le Pays d'Olmes²⁶. Le tourisme n'est donc pas réellement seul en Ariège (sans même parler de l'agropastoralisme), et il a plusieurs désavantages par rapport aux forges : celui de ne pas correspondre à un savoir-faire et à des attentes locales manifestes, celui d'être beaucoup plus concentré autour d'un nombre restreint de stations moyennes (Ax, Ussat et, bientôt, Aulus) et de quelques centres de peu d'envergure (Carcanières, Audinac, Bédailhe). Mais dans la concurrence économique entre les territoires, le tourisme apparaît dès cette époque comme une spécialisation économique rationnelle. Selon Alibert, en 1857, les 580 000 Fr rapportés par le tourisme en Ariège – consommations intermédiaires déduites – représenteraient un apport plus intéressant que les forges, qui détruisent irrémédiablement les forêts²⁷. Ax serait la mieux placée pour devenir la « Luchon

22 AD 31, 2 O 42/2 : Comptes et budgets de la commune de Bagnères-de-Luchon, et en particulier comptes administratifs an XII-années 1932 ; AD 09, 220 EDT/L1 : Comptes administratifs de la commune d'Ax, 1819-1939 ; AD 09, archives communales d'Ax, 220 EDT/L2 : Comptes administratifs de la commune d'Ax (nombreuses lacunes), 1840-1899.

23 Luchon est alors la commune au plus fort budget par habitant de Haute-Garonne, devant Toulouse.

24 *Idem* : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

25 Jean Cantelaube, *La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises. Une industrie à la montagne (XVII^e-XIX^e siècle)*, Toulouse, Méridiennes, 2005, p. 693-734.

26 Sur la trajectoire contemporaine de l'industrie textile de la région de Lavelanet-Mont d'Olmes (Ariège) : Jean-Michel Minovez, *L'industrie invisible. Les draperies du Midi (XVII^e-XX^e siècles). Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éd, 2012.

27 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert, « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

de cette partie des Pyrénées, avec une nature moins grandiose et moins pittoresque, mais avec beaucoup plus d'eaux.²⁸ »

Marché d'avenir, le tourisme tarde cependant à se développer. Le docteur Alibert estime donc que l'impulsion doit venir de l'administration départementale, par le soutien aux infrastructures et la réalisation d'une publication promotionnelle²⁹. Puisque l'infériorité ne vient pas de la ressource naturelle en tant que telle (les eaux et les paysages de montagne), qu'elle ne vient donc pas de critères objectifs, c'est qu'elle vient d'un manque – subjectif – de renommée³⁰. La promotion de l'Ariège doit passer en premier lieu par le changement de nom du département :

« Le premier et le plus grand motif de notre infériorité, je le dis avec une complète conviction, est le nom de notre département. [...] Les malades veulent aller dans les Pyrénées et on ne persuadera qu'à peu de gens en dehors de notre département qu'un pays qui s'appelle Ariège fait partie des Pyrénées. On pense avec des mots comme on calcule avec des chiffres. Heureux les noms qui sont le symbole de quelque chose de grand ou d'utile. [...] L'Ariège est un magasin de beauté naturelle de premier ordre qui manque d'enseigne : ce magasin devrait s'appeler département des Pyrénées Centrales [...].

Notre département possède donc de magnifiques Pyrénées, vallées enchantées, forêts, cascades, lacs suspendus, grottes, fontaines intermittentes rien n'y manque. Ces beautés ne sont pas la doublure de ce qu'on peut voir d'analogue dans les Pyrénées, elles en sont le type. Le Mont-Calm, le Pic d'Estats, le Pic Pedroux, Carlite, Lanoux s'élèvent aux plus grandes hauteurs qu'atteignent les Pyrénées [...]. Notre lac de Nagullos [Naguilhes] [...] est le plus étendu des Pyrénées, nos grottes de Lombrives, de Bèdeillac, de Niaux sont sans égales en France par leurs dimensions et la richesse de leurs décors³¹. Tout cela est parfaitement ignoré. Un nouveau baptême mettrait ces faits en lumière. Le nom de Pyrénées Centrales ne sera pas usurpé. Il nous revient de droit : les Pyrénées sont notre distinction comme elles doivent contribuer à notre fortune. [...] Le mot Ariège est un mot malheureux qui, du même coup, effaça les traditions de notre gloire et ruina les espérances de notre principale industrie.³² »

Alibert sent bien que la toponymie n'est pas neutre, elle transporte un imaginaire. L'« Ariège » ne « symbolise » rien ; elle ne correspond à aucune représentation touristique, elle n'incarne pas les Pyrénées, cet espace désiré du tourisme français depuis la fin du XVIII^e siècle.

28 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

29 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

30 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

31 Par « décors », l'auteur désigne les concrétions naturelles et non les peintures préhistoriques qui ne seront reconnues comme telles qu'au début du XX^e siècle.

32 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

Retard d'équipement

Une idée traverse le travail d'Alibert : celle de « retard » touristique et thermal, qui montre qu'en ce milieu de siècle on a le sentiment de parler avec le tourisme d'un phénomène déjà ancien. Pour Ax, ce retard est largement dû à la concurrence entre les établissements, à la modestie de chaque propriétaire et à la faiblesse de la commune, facteurs encore renforcés par le manque de reconnaissance du département. Les revenus thermaux entièrement privatisés et divisés ne permettent pas, de plus, de contribuer à rendre le séjour d'Ax plus attrayant en finançant des plans d'urbanisme, des promenades et des animations, financement qui, quasiment partout où il a existé, est assuré par les collectivités locales. Examinons justement, à présent, l'équipement touristique et thermal d'Ax au cours du siècle.

Thermes

Du côté des thermes, après de nombreuses années sans le moindre investissement, Sicre double son établissement du Breilh en 1834 tandis que l'héritière de Boulié, Jeanne-Marie Rivière, fait reconstruire le Teich sur des plans de l'ingénieur du cadastre, Laurent³³. La fréquentation augmente alors graduellement, même si la qualité intrinsèque des ressources permettait d'espérer mieux³⁴. Christian Jamot fait de la modernisation des établissements le facteur essentiel de croissance du thermalisme depuis les années 1970³⁵ : il semble que ce raisonnement puisse s'appliquer dès le début du XIX^e siècle. La modernisation contribue à l'aura des stations, d'autant plus que les conditions physiques d'exploitation des thermes (chaleur, humidité et corrosivité des eaux) accélèrent l'obsolescence. Il faudrait cependant évaluer, pour ce début de XIX^e siècle, la circulation de l'information : sans doute la clientèle alentours connaît-elle l'état des installations – mais au-delà c'est très incertain.

La commune d'Ax souhaite ponctuellement racheter les bains. Elle est encouragée au milieu du siècle par le docteur Alibert qui propose un plan d'action ambitieux selon le modèle luchonnais :

« L'exemple de Luchon doit nous servir d'enseignement. Quand Luchon hypothèque toutes ses forêts pour construire un établissement thermal en un pays où les habitudes pastorales, l'élevage du bétail, les coutumes usagères sur les forêts étaient consacrées par des siècles de durée, la tentative parut une folie. Les résultats ont singulièrement modifié ce premier jugement. La commune a dépensé un million de francs environ : aujourd'hui elle retire de ses thermes 85 000 Fr

33 Dominique Jarrasse, *op. cit.*, p. 49.

34 AD 09, 8 M 24/3 : « Eaux minérales du département de l'Ariège. Rapport présenté à monsieur le préfet d'Ariège par le docteur Alibert, Inspecteur des eaux thermales d'Ax », 24 août 1851.

35 Christian Jamot, *Thermalisme et villes thermales en France*, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand II, Institut d'Études du Massif Central, 1988, p. 101-104.

[...] Luchon n'a donc pas fait une mauvaise opération, ses habitants l'ont faite meilleure.³⁶ »

Alibert estime que les forêts et pâturages communaux d'Ax représentent un capital de 150 000 Fr, auxquels s'ajoutent les 231 000 Fr d'espaces domaniaux. Si l'État cède ses biens à la commune comme Napoléon III l'aurait promis, celle-ci aura 381 000 Fr de capital à disposition. Ce capital hypothétique permettrait de gager 731 000 Fr et suffirait en tout cas pour emprunter les 350 000 Fr nécessaires au rachat et à l'amélioration des établissements thermaux. Cette restitution des forêts ne serait que justice après l'usurpation des sources par l'État en 1793³⁷. Il n'en sera toutefois rien, tandis que le tourisme entre, tout doucement, à partir de ces années 1850 dans une ère capitalistique défavorable à une intervention publique d'envergure. Les propriétaires modernisent alors leurs établissements, avec dans les années 1860 et 1870 la réfection du Teich (1863-1865), l'ouverture des thermes Modèle (1868) puis la reconstruction totale du Couloubret (1866-1880, sur les plans d'Edmond Chambert). Le Teich est à nouveau modernisé au début des années 1890³⁸. Nous reviendrons plus loin sur les sociétés impliquées.

Urbanisme

Les thermes ne sont pas le seul facteur de réussite. Les « stations » touristiques, ces pôles territoriaux spécifiquement dédiés à l'accueil, au divertissement et à la consommation touristiques, sont le produit d'une action délibérée d'acteurs de l'aménagement, en particulier publics. Ainsi, depuis la fin du XVIII^e siècle, nombre de sites thermaux ont connu des plans d'urbanisme ambitieux pour conformer l'espace aux besoins de l'accueil touristique, besoins fonctionnels et esthétiques. À Ax, faute de moyens financiers et devant des sources qui sourdent au cœur du bâti ancien, ce n'est qu'en 1847 que la commune dresse un plan voyer et demande à ce qu'il soit déclaré d'utilité publique. Il s'agit de transformer en promenade la rive droite de l'Ascou et donc d'empêcher la construction de granges sur ces terrains. En 1848, en raison des bouleversements politiques, le dossier s'égaré néanmoins entre la préfecture et les ministères³⁹. Drôle de trajectoire que celle d'Ax, qui est une nouvelle fois victime des troubles administratifs causés par une révolution.

En 1859, la commune souhaite agrandir une place grâce à l'acquisition et à la destruction d'une maison de 51 m², pour un coût limité à 4 500 Fr. La justification

36 AD 09, 8 M 20 : Docteur Alibert (inspecteur des eaux d'Ax), « L'état de l'industrie des eaux minérales dans le département de l'Ariège », rapport manuscrit adressé au préfet de l'Ariège, 25 juillet 1858.

37 *Idem*.

38 *Idem* : Rapport de l'ingénieur des Mines de Vicdessos, Mussy, 2 juillet 1866 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapport de l'inspecteur des eaux d'Ax au préfet d'Ariège, juillet 1865 et 16 août 1866 ; Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 24 juillet 1867 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 29 juin 1882 ; AD 09, 52 J 17 : Conseils d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 8 octobre 1893. Teich par l'architecte toulousain Romstain.

39 AD 09, 2 O 211 : Lettres du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 14 juillet 1848 et 16 septembre 1848.

de l'opération est touristique : « la commune d'Ax, dont l'importance comme station thermale accroît de jour en jour, mérite certainement d'avoir un marché et une place convenables.⁴⁰ » L'enquête publique alors déclenchée donne l'avis de vingt-et-un opposants. Un menuisier d'Ax estime que le projet « est mesquin et peu convenable pour une ville qui tend à se développer par son industrie des bains. » Le fermier de l'octroi trouve également la taille de la place trop médiocre et le coût trop élevé, « tout ça pour n'avoir qu'une place de dérision que nul n'osera montrer à un étranger.⁴¹ » Les autres avis vont dans le même sens, accusant également la majorité municipale de vouloir spéculer par l'acquisition de maisons proches de la place. Le projet échoue.

En 1869, la préfecture relance le plan d'urbanisme ébauché par la commune en 1847. Il s'agit désormais de déplacer le cimetière et de créer une promenade reliant tous les établissements thermaux. Pour le préfet, « les stations d'Ariège ne peuvent lutter contre celles des départements voisins qu'en se mettant promptement à la hauteur de celles-ci ; qu'en cherchant à procurer aux baigneurs des facilités de toutes sortes, et surtout qu'en les attirant par l'attrait de logements bien disposés, de larges voies, de promenades agréables. Ce qui pourrait être ailleurs un travail de luxe est là un travail nécessaire.⁴² » La question des moyens, comme toujours à Ax, en compromet la réalisation. Cette année là, les travaux se limitent à l'acquisition d'une maison à encorbellement pour la détruire afin de faciliter le passage vers les thermes du Teich⁴³. La circulation est améliorée, mais le pittoresque de la vieille ville en pâtit. Le 6 octobre 1880, un incendie ravage quarante maisons ; il offre l'occasion de moderniser la voirie et l'hôtellerie et de créer une place au centre de la ville pour le marché⁴⁴. Demeure le problème du cimetière, « situé au milieu de nos promenades publiques à 10 à 15 mètres au plus des habitations construites dans le quartier de la ville vieille. Cette promiscuité est contraire à la loi, aux mesures les plus élémentaires dictées par la salubrité publique.⁴⁵ » Espace convoité pour l'aménagement touristique, il n'est transféré qu'en 1899, après des années de tergiversation⁴⁶.

Casino

L'animation pour attirer et occuper les visiteurs est un enjeu essentiel et Ax est en retard sur ce point aussi. Dès 1826, un médecin inspecteur interprète en ce sens le manque de succès d'Ax :

40 AD 09, 2 O 207 : Lettre du maire d'Ax au préfet, 8 juin 1859.

41 *Idem* : « Procès-verbal d'information de *commodo et incommodo*, relatif à un projet d'acquisition d'une partie de maison pour agrandir la place de la ville d'Ax », 24 juillet 1859.

42 AD 09, 2 O 211 : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 juin 1869.

43 AD 09, 2 O 207 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 16 mai 1869 ; AD 09, 2 O 211 : Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 juin 1869.

44 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 1^{er} juillet 1881.

45 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 12 février 1882.

46 AD 09, 2 O 207.

« Rendre le séjour d'Ax agréable, voilà le secret pour y attirer l'affluence des baigneurs opulents [*sic*] ; on veut aujourd'hui, outre les avantages sanitaires, toutes les élégances de la vie, les distractions continuelles, tout ce qui augmente l'attrait des relations sociales. Malheureusement, l'ennui qu'on éprouve à Ax est passé en proverbe. Il est en quelque sorte de bon ton parmi les gens aisés de ne pas y venir.⁴⁷ »

Les casinos apparaissent justement pour centraliser les animations culturelles et les jeux d'argent dans les stations. Ils fleurissent en Europe à partir des années 1860. En Ariège, ce ne sont la plupart du temps que de petites salles gérées par les sociétés exploitant les eaux (à Aulus et Ussat) ou des infrastructures péniblement créées par la municipalité, comme à Ax. Dans cette dernière, le premier projet émerge en 1882 lorsque le chemin de fer arrive à Tarascon. C'est l'initiative d'André Sophrone Sicre de Breilh, propriétaire de l'établissement thermal du Breilh, habitant désormais Paris et actif dans les jeux à Luchon. Le conseil municipal s'enthousiasme :

« Les malades seuls fréquentent nos établissements. Il importe d'apporter à Ax d'autres visiteurs. Ceux-ci recherchent les plaisirs et répandent la richesse dans les pays qui peuvent leur offrir une vie agréable, un climat sain, une vallée pittoresque à parcourir.⁴⁸ »

Le ministère de l'Intérieur émet un avis plutôt réservé. Le casino doit prendre la place du cimetière mais les creusements y sont interdits pour dix ans à partir de la dernière sépulture. La redevance annuelle (3 000 Fr) est jugée trop faible et rien n'oblige le concessionnaire à céder les biens en bon état de fonctionnement au terme du bail⁴⁹. En 1883, la proposition a évolué. Un certain M. Ricard, associé de Sophrone Sicre, agissant au nom de l'Union des thermes d'Ax, société nouvellement créée, propose d'ouvrir un casino et de fédérer les thermes d'Ax. Le préfet juge que cet accord ne donne pas assez de garanties à la commune tandis que l'Union fait long feu : il n'y a pas de suite⁵⁰.

Le chantier du casino débute finalement en novembre 1894, lorsque la commune concède dans ce but des terrains à Edmond de Wézèle, habitant Londres⁵¹. Wézèle se voit attribuer une partie de la promenade du Couloubret et le parc pour établir un casino et l'exploiter cinquante ans. Wézèle doit, en outre, opérer le transfert du cimetière⁵². Les plans et devis du casino sont dressés par les architectes G. Vidal et E. Bertrand, pour un coût de 188 000 Fr. Ce casino doit être achevé le 31 décembre 1896, mais Wézèle prend énormément de retard.

47 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet d'Ariège, 25 décembre 1826.

48 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax, 12 février 1882.

49 *Idem* : Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet d'Ariège, 4 février 1882.

50 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax, 7 mars 1883 ; Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 25 mai 1883.

51 AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 10 décembre 1894 et cahier des charges pour la construction du casino, 23 novembre 1894.

52 *Idem* : Cahier des charges de la concession des terrains communaux, 23 novembre 1894.

Pour ne pas perdre la concession, il promet la création prochaine d'une société d'actionnaires avec de supposés associés londoniens, dont l'évocation ne peut que faire rêver la municipalité d'Ax. Il obtient ainsi plusieurs délais et lorsque la commune parvient enfin à l'écarter en 1901, il n'a réalisé que les fondations et une petite élévation de murs⁵³. Diverses concessions sont ensuite passées qui toutes échouent, obligeant même la commune à racheter la concession et le bâtiment toujours inachevé en 1907⁵⁴. Celle-ci entreprend alors d'achever elle-même le casino qui, après des difficultés administratives, est terminé en 1911 sur les plans de Pierre Mouné⁵⁵. Les résultats de la salle de jeux du casino sont modestes : 5 591 Fr en 1908, 20 490 Fr en 1909 (dont 1 986 Fr pour le baccara, 18 504 pour la boule). En 1912, malgré la réception intégrale du casino, le produit des jeux est seulement de 8 228 Fr (7 192 Fr aux petits chevaux, 1 036 Fr au baccara), soit moins de 3 % de la cagnotte des jeux de Luchon⁵⁶.

Eau et électricité

L'eau et l'électricité sont deux autres enjeux pour des stations touristiques qui doivent s'équiper en fonction, non de la population permanente, mais du maximum de population touristique accueilli de manière très ponctuelle au cours de l'année, ce qui engendre des frais beaucoup plus importants que dans les communes classiques. L'eau potable n'arrive que tardivement à Ax. Un modeste filtre artificiel est installé en 1885 (1 000 Fr) pour « clarifier » l'eau de l'Oriège distribuée en ville⁵⁷. À partir de 1895, on se met à la recherche d'une source potable à canaliser, ce à quoi « on n'avait jamais songé » auparavant⁵⁸. L'eau potable est devenue un problème central pour la croissance touristique d'Ax :

53 *Idem* : Séance du conseil municipal d'Ax, 1er octobre 1896 ; Note de M. Chevalier, chef d'orchestre, 5 septembre 1896 ; Lettre du maire d'Ax au préfet, 27 juillet 1897 ; AD 09, 2 O 197 : Acte notarié relevant l'accord entre le maire d'Ax, Bonnans, et Édouard Wezèle, 7 juillet 1897 ; AD 09, 7 M 25/1 : Lettre du préfet d'Ariège au ministère de l'Intérieur, 8 juin 1899 ; Arrêté préfectoral du 10 juillet 1899 ; Lettre de Wezèle au conseil municipal d'Ax, 26 juillet 1899 ; Arrêté municipal de commune d'Ax, 9 juillet 1900.

54 Voir AD 09, 7 M 25/1 : Traité de concession passé entre la commune et Marty et Cie, 11 septembre 1901 ; Arrêté préfectoral du 22 avril 1902 ; « Liste des souscripteurs actuels de la Société anonyme du casino d'Ax-les-Thermes », qui, dépassant son objet initial, devient « Société immobilière d'Ax-les-Thermes » ; AD 09, 2 O 197 : Délibérations du conseil municipal d'Ax, 26 avril 1907, 19 juin 1907 ; AD 09, 7 M 25/2 : Traité passé devant Me Oustric, notaire à Ax, entre Joseph Sentenac de Carcassonne et le maire d'Ax Alphonse Authier, 18 juillet 1907.

55 AD 09, 2 O 197 : « Achèvement du casino municipal. Devis estimatif des travaux », par P. Mouré, architecte, 15 janvier 1908 ; Certificat de réception provisoire, 12 novembre 1908 ; Délibération du conseil municipal d'Ax, 16 novembre 1908 ; Lettre de l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées Pomes au préfet d'Ariège, 18 novembre 1908 ; Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 31 janvier 1909 ; Lettre du préfet d'Ariège au maire d'Ax, 3 février 1909 ; Arrêté autorisant l'emprunt pour « travaux d'achèvement du casino municipal », 12 mars 1910 ; Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 15 septembre 1910 ; « Achèvement du casino municipal. Adjudication du 29 mars 1910. Le sieur Albert entrepreneur. Décompte général des travaux », 10 octobre 1911.

56 AD 09, 7 M 25/2 : Rapport du commissaire de police de Pamiers au préfet d'Ariège, 16 septembre 1908. 1909 : Rapport du commissaire de police de Foix au préfet, saison 1909 ; Rapport sur la saison 1912 du commissaire spécial au directeur de la Sûreté générale à Paris, 27 septembre 1912.

57 *Idem* : « Projet de construction d'un filtre artificiel pour la clarification des eaux de la ville, 29 avril 1885.

58 *Idem* : Lettre du maire d'Ax au préfet, 14 décembre 1895.

« Les plaintes unanimes et justifiées des étrangers qui depuis deux ans sont venus en plus grand nombre, sur la mauvaise qualité de notre alimentation et son insuffisance [...] imposaient l'obligation de remédier sans retard à un état des choses qui peut être très préjudiciable à notre station thermale⁵⁹ ».

Il faut pour cela identifier une source au débit suffisant. C'est le grand paradoxe d'Ax que de posséder des eaux thermales très abondantes, mais pas de source d'eau minérale froide facilement accessible. On identifie alors deux sources éloignées de 5 km de l'agglomération et situées sur les communes d'Ignaux et de Vaychis, inutilisées dit-on. La commune de Vaychis refuse néanmoins absolument, mettant en avant l'utilité de la source pour les bestiaux et pour l'irrigation tandis que le maire d'Ax y voit quelques intrigues politiques pour le déstabiliser et provoquer sa chute⁶⁰. Le captage de ces sources est déclaré d'utilité publique par le préfet, 55 000 Fr sont nécessaires ; la commune, déjà endettée, tergiverse et des irrégularités administratives sont commises⁶¹ ; le dossier en reste là jusqu'en 1913. Cette année là, les travaux du transpyrénéen débutent et amènent nombre d'ouvriers, casernés à Orlu, qui polluent les eaux de l'Oriège, celles-là même qui sont bues à Ax sans traitement préalable⁶². Cela ne fait qu'amplifier un état des choses qui « soulève depuis très longtemps de vives réclamations surtout de la part des baigneurs qui fréquentent la station et qui se trouvent privés (en pays de montagne) d'eau saine pouvant être consommée sans crainte.⁶³ » Le rapport produit à l'occasion de la grande enquête sanitaire commandée par la direction de l'Hygiène montre une situation sanitaire peu reluisante – bien qu'elle soit banale pour l'époque. L'eau, qui est encore puisée dans l'Oriège n'a jamais été analysée. On y jette les ordures ménagères tandis que les eaux usées partent, comme dans la plupart des communes, dans des fosses étanches et autres puits perdus. Le rapport du docteur Dresch permet de comprendre la manière dont on s'est adapté localement à cette absence d'eau potable :

« La commune d'Ax-les-Thermes, alimentée par les eaux de l'Oriège, à l'état de nature, est de temps à autre visitée par la fièvre typhoïde, ce qui n'est pas fait pour étonner, étant donnée la manière primitive dont elle est pourvue d'eau potable. Heureusement, ces retours d'épidémies ne surviennent qu'en dehors des saisons thermales, car l'agitation énorme de population, qui va jusqu'à l'encombrement, risquerait d'entraîner un désastre. Il faut reconnaître que la population des baigneurs – consciente du danger, s'est ingénie depuis longtemps à tourner la difficulté et se garde, en général, de toucher aux fontaines publiques.

59 *Idem*.

60 *Idem* : Lettres du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 19 novembre 1895, 14 décembre 1895, 11 janvier 1896 ; délibération du conseil municipal de Vaychis, 6 novembre 1895.

61 *Idem* : Minute préfectorale du 22 novembre 1895 prescrivant l'enquête publique pour la captation des sources au profit d'Ax ; Lettre du maire d'Ax au préfet d'Ariège, 11 janvier 1896 ; Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, 28 mars 1896 ; Lettre du ministère de l'Intérieur au préfet de l'Ariège, 5 mai 1896.

62 *Idem* : Lettre du maire d'Ax au préfet de l'Ariège, 2 mars 1914.

63 *Idem* : Rapport explicatif de l'architecte municipal d'Ax, 10 décembre 1913.

Matin et soir, un personnel nombreux de serviteurs et même de baigneurs va quérir de divers côtés et hors ville, l'eau de consommation qui soit pure de toute contamination.⁶⁴ »

Cette situation alarme la direction de l'Hygiène qui menace de faire perdre à Ax son récent classement en station hydrominérale⁶⁵. La distribution d'eau de source est, cette fois, réalisée rapidement et inaugurée fin août 1914⁶⁶.

L'électricité, nouvelle incarnation de la modernité seyant aux classes aisées, s'impose rapidement dans les stations touristiques. Celles qui sont localisées en montagne peuvent bénéficier sans grandes difficultés des forces hydrauliques. Elles s'équipent l'une après l'autre. Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) est éclairée à l'électricité dès 1885, au même moment que Grenoble et avant Toulouse⁶⁷. Ax-les-Thermes est équipée dès 1888 grâce à l'action conjointe des Ponts et Chaussées, de la préfecture et de la commune. Cette installation répond d'abord aux besoins d'éclairage public. Le premier cahier des charges de l'éclairage de la commune retrouvé dans les archives date de 1855. Ses clauses sont pour nous originales : d'octobre à juin, l'éclairage doit être assuré jusqu'à 22 h pendant quinze jours seulement en fonction des quartiers de lune (du dernier quartier de lune jusqu'au premier quartier de la lune suivante). Preuve des préoccupations touristiques, pendant les trois mois de saison, de juillet à septembre, l'éclairage doit être assuré tous les jours jusqu'à 23 h. Il y a seize réverbères à huile (de gazoline, de pétrole ou de schiste) dans la commune, c'est peu⁶⁸. À la fin des années 1880, l'éclairage, concédé à un menuisier d'Ax, est désormais assuré par soixante-cinq réverbères, y compris sur les promenades, tous les jours jusqu'à minuit en saison, vingt-et-un jours par mois le reste de l'année⁶⁹. L'électrification est proposée en 1886 par le préfet pour les besoins du tourisme et en prévision de l'arrivée du train à Ax en 1888⁷⁰. La municipalité finance l'installation d'une petite centrale de production hydroélectrique de 25 chevaux capable de fournir 84 lampes à la ville et 116 aux particuliers, installée dans la scierie communale par les Ponts et Chaussées⁷¹. Le coût total de l'installation est de 33 000 Fr, ce qui n'est pas rien pour cette commune si pauvre qui doit voter 0,16 centimes additionnels pour obtenir un emprunt auprès du Crédit foncier⁷². Le réseau, exploité en régie municipale, est

64 AD 09, 8 M 13 : Enquête sanitaire de 1913, Questionnaire sur Ax-les-Thermes.

65 *Idem* : Lettre de la direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au préfet de l'Ariège, 3 juin 1913.

66 AD 09, 2 O 202 : Rapport de l'Inspecteur général de l'hydraulique agricole, 13 novembre 1916.

67 Christophe Bouneau, « La promotion du thermalisme par la Compagnie du Midi de 1852 à 1937 », in Coll, *Villes d'eaux. Histoire du thermalisme*, Paris, Éditions du CTHS, 1994, p. 361 ; Michel Dupeyre, *Petite histoire du thermalisme dans les Hautes-Pyrénées*, Cressé, Éd. des régionalismes Pyrémonte, 2011, p. 68-69.

68 AD 09, 2 O 203 : « Cahier des charges de l'éclairage de la commune d'Ax », 11 novembre 1855.

69 *Idem* : « Cahier des charges de l'éclairage de la commune d'Ax », 6 décembre 1887 ; Procès-verbal d'adjudication de l'éclairage à l'huile, 26 décembre 1887.

70 *Idem* : Lettre du préfet de l'Ariège au maire d'Ax, 25 septembre 1886.

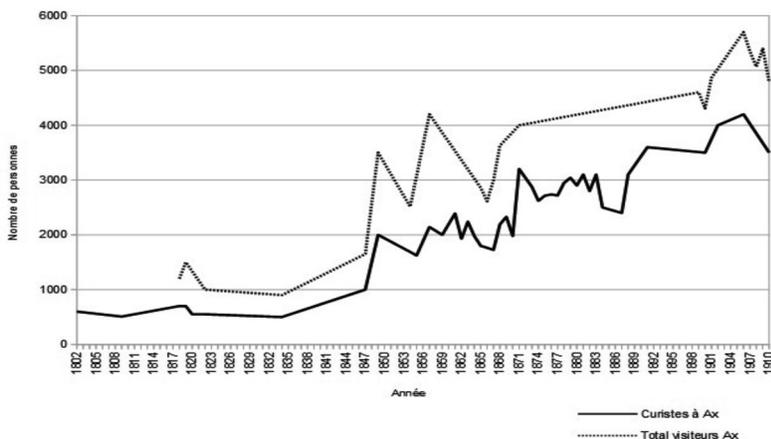
71 *Idem* : Délibération du conseil municipal du 19 mars 1887.

72 *Idem* : Délibération du conseil municipal d'Ax, 4 décembre 1888.

inauguré en octobre 1888, avec la possibilité pour les particuliers de s'abonner⁷³. La station est réputée être l'une des premières communes de France à être électrifiées, il s'agit en tout cas de la première d'Ariège. L'usage n'est pas encore souple : les lumières sont éteintes à minuit et demi en saison, 11 h 30 sinon⁷⁴.

La croissance limitée d'Ax au cours du siècle

Après avoir décrit l'aménagement d'Ax et tenté de comprendre les raisons de son retard par rapport aux Pyrénées occidentales, on peut s'intéresser à la fréquentation et à deux entreprises thermales axéennes en fin de XIX^e siècle. Sur l'ensemble du siècle, les statistiques d'exploitation et de fréquentation font souvent défaut et le docteur Alibert peut ainsi regretter vers 1850 que l'on ne sache « pas avec exactitude quel est le nombre absolu d'étrangers qui visitent nos établissements » et que l'on manque « de statistiques qui déterminent dans quelle mesure les eaux minérales de France concourent à la prospérité publique.⁷⁵ » Les recompositions sont donc immanquablement imprécises.



Fréquentation touristique et thermale d'Ax (1802-1910)⁷⁶

73 *Idem* : Projet de traité pour l'installation de l'éclairage électrique à Ax, 21 juin 1888 ; « Détail estimatif. Travaux à exécuter pour la construction de la chambre de la turbine, les canaux d'aménée et de fuite pour l'installation de la lumière électrique », 16 juillet 1888 ; Délibération du conseil municipal d'Ax, 2 août 1888 ; Rapport du commissaire de police d'Ax au préfet de l'Ariège, 29 octobre 1888 ; Lettre du maire d'Ax à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées d'Ariège, 25 octobre 1891.

74 *Idem* : « Cahier des charges, clauses et conditions concernant les concessions à accorder aux particuliers par la commune d'Ax-les-Thermes, pour l'éclairage à l'électricité », 10 juin 1889 ; Rôles d'abonnement à la lumière électrique, 1889, 1890, 1891, 1892, 1894.

75 AD 09, 8 M 24/3 : Docteur Alibert, « Rapport administratif sur les eaux thermales d'Ax », adressé au préfet de l'Ariège, s.d. [1849 ou 1850].

76 Graphique réalisé par nos soins à partir de AD 09, 8 M 20, 8 M 21, 8 M 24/3, AD 09, 220 EDT/I 20 ; 1907-1918 : AD 09, 220 EDT/I 17 ; AD 31, 7689 W 2, Archives de la DRIRE Midi-Pyrénées : Lettre de l'ingénieur des Mines pour l'arrondissement de Foix aux directeurs des thermes du Couloubret, du Teich et du Breilh, 12 février 1892 ; Ernest Lambron et Toussaint Lezat, *Les Pyrénées et les eaux thermales sulfurées de Bagnères-de-Luchon*, Napoléon Chaix et Cie, 1860, vol. 2, p. 1 009-1 011. Les statistiques sont souvent imprécises ou peu fiables, il faut donc retenir un ordre de grandeur plus que des chiffres absolus.

Après une longue période de stagnation, Ax progresse à partir des années 1840. En 1854, dans les seize principales stations pyrénéennes, le docteur Lambron compte 56 316 personnes dont 17 671 curistes, ce qui fait un rapport d'un curiste sur trois visiteurs, contre deux sur trois à Ax (1 700 sur 2 500)⁷⁷. Tandis que Luchon, après avoir connu un sommet à 5 675 malades inscrits aux thermes en 1868, marque durablement le pas à partir des années 1870, Ax continue de progresser au gré des modernisations de ses établissements, pour atteindre les 4 000 curistes dans les années 1900 (contre environ 3 000 à Luchon). Ax connaît donc un relatif succès thermal ; en revanche, d'un point de vue touristique, la progression est beaucoup plus discrète et les quelques milliers de visiteurs d'Ax souffrent de la comparaison avec les dizaines de milliers de Luchon ou Cauterets. Ax est une station avant tout thermale alors que Luchon est une station proprement touristique. Dans les années 1900, les registres hôteliers axéens montrent, parmi les personnes effectuant au moins une nuitée, un rapport de 60 à 70 % de curistes, le reste d'accompagnateurs. Il faudrait ajouter les visiteurs ponctuels, ces touristes de passage qui ne sont jamais quantifiés avant 1914 et qui doivent porter la fréquentation totale à 10 000 personnes, ce qui est très honorable pour l'époque.

D'un établissement à l'autre (dont les spécialités thérapeutiques sont essentiellement les maladies de la peau, des voies respiratoires, du système digestif et des articulations), le public varie, en terme de durée et d'origine sociale. En 1865 par exemple, la durée moyenne de la cure à Ax est de dix-sept jours, mais dans le détail elle est de onze jours au Breilh, vingt au Teich, quinze au Couloubret⁷⁸. L'origine sociale constitue un problème épineux : on rêve d'accueillir la clientèle mondaine, mais la clientèle pauvre, traditionnelle, assure un fond de roulement précieux. En 1826 par exemple, le médecin inspecteur d'Ax affirme que « l'affluence des riches baigneurs diminue chaque année. En revanche celle des pauvres augmente.⁷⁹ » Entre 1880 et 1888, la proportion de tarifs réduits représente de 35 à 45 % des curistes, mais les établissements abuseraient de ces tarifs préférentiels, réglementés, pour capter les clientèles au détriment des concurrents⁸⁰. Il faut attendre un registre hôtelier de 1908 pour avoir une appréciation plus précise de la clientèle axéenne⁸¹. On trouve alors 32 % de visiteurs sans profession, parmi lesquels il y a beaucoup de femmes, sans doute des rentiers mais aussi des indigents, 23 % de « rentiers » et de retraités, 11 % de

77 Ernest Lambron et Toussaint Lezat, *op. cit.*, p. 1 009-1 011 ; Félix Garrigou, *Passé, présent, avenir de Luchon*, Paris, G. Masson, 1874, p. 39-40.

78 Calculs par nos soins à partir des données présentées dans AD 09, 8 M 21 : « Fixation du revenu net en 1865 des établissements thermaux d'Ax, d'Ussat, d'Aulus, d'Audinac et de Carcanières », 10 avril 1866, qui donne le nombre de curistes et le nombre d'opérations thermales (bains et douches) par établissement. Pour trouver la durée du séjour, on rapporte le nombre d'opérations au nombre de curistes, en considérant qu'ils effectuent une opération thermale par jour de séjour.

79 AD 09, 8 M 24/3 : Rapport du médecin inspecteur adjoint d'Ax au préfet de l'Ariège, 25 décembre 1826.

80 *Idem* : Rapport du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 29 juin 1882, 1^{er} juillet 1883, 4 juillet 1884, 15 juillet 1885, 5 juillet 1889.

81 Calculs réalisés par nos soins sur un échantillon de 1 240 visiteurs pris sur les mois de juin, juillet, août et septembre, dans le « Registre des étrangers » logés à Ax en 1908, AD 09, 220 EDT/1 17.

fonctionnaires (armée, police, douanes, instituteurs, postes), 9 % d'industriels, négociants, marchands ou entrepreneurs, 7 % de professions libérales (comptable, architecte, ingénieurs, représentants de commerce) et juridiques (dont 2 % de médecins et pharmaciens), 6 % de commerçants et artisans, et une multitude de petits métiers (12 %). Agriculteurs et viticulteurs, petit clergé, artistes, mécaniciens, domestiques, ouvriers, employés, étudiants fournissent donc un contingent important de curistes à Ax même s'ils sont (désormais?) minoritaires. Les étrangers et coloniaux ne sont alors que 3 % des visiteurs. Une moitié sont des coloniaux, venus d'Algérie, de Tunisie et du Sénégal et l'autre des étrangers à proprement parler, venus cette année-là de Suisse, Belgique, Bulgarie, Grande-Bretagne et Espagne⁸². La clientèle est sinon surtout régionale voire locale. L'Ariège fournit 11 % des visiteurs logés dans les hôtels, la Haute-Garonne 28 % et le Tarn 13 %. Cette année-là, les départements qui ont formé un temps Midi-Pyrénées comptent pour 60 % de la clientèle d'Ax et le « grand » Sud-Ouest pour 84 %. Paris et Bordeaux, si importantes dans le succès de Luchon, ne représentent chacune que 7 % à Ax.

Ce relatif retrait axéen ferait le charme même de la station selon Ernest Labroue, pour qui « il convient qu'il reste encore des eaux bienfaisantes, accessibles aux malades qui ne peuvent pas fréquenter les villes de luxe ». Pour lui, Ax est « le Luchon de l'Ariège, moins les dépenses onéreuses, le luxe, la gêne qu'impose la Perle des Pyrénées.⁸³ » À la veille de la première guerre, pourtant, le conseil municipal d'Ax ne peut que faire le constat, amer, de son retrait, malgré l'excellence de ses eaux⁸⁴. Un constat réitéré depuis bien longtemps maintenant et qui rejoint les tourments de stations espérant être fréquentées par une clientèle d'élite, obnubilées qu'elles sont par les exemples prestigieux de stations comme Luchon – et ne percevant pas toujours le risque de perdre la clientèle plus modeste qui nourrit l'affluence.

Des entreprises thermales : le Modèle et la Compagnie générale des thermes d'Ax

Même avec des fréquentations limitées, le thermalisme est pour un temps très rentable au XIX^e siècle, avant que la hausse des frais d'entretien et de personnel ne fasse diminuer sa profitabilité, comme le montrent les entreprises axéennes. Entre les années 1800 et les années 1870, le chiffre d'affaire des thermes d'Ax connaît une croissance moyenne annuelle de 3,6 % (contre 5 % à Luchon, 2,7 % à Ussat), croissance dans les faits très heurtée, qui s'accélère sous la monarchie de Juillet, ralentit sous le Second Empire, avant de reprendre dans les années 1870 grâce à la modernisation des établissements. Des sociétés d'actionnaires apparaissent alors qui offrent des archives très intéressantes, reversées aux

82 Calculs réalisés par nos soins sur un échantillon de 1 240 visiteurs pris sur les mois de juin, juillet, août et septembre, dans le « Registre des étrangers » logés à Ax en 1908, AD 09, 220 EDT/I 17.

83 Émile Labroue, *À travers les Pyrénées*, Paris, Librairie Ch. Tallandier, 1900, p. 173.

84 AD 09, 2 O 197 : Délibération du conseil municipal d'Ax-les-Thermes, 22 avril 1912.

archives départementales : il s'agit du Modèle (1863) et de la Compagnie générale des thermes d'Ax (CGTA, 1879), fusionnées en 1962⁸⁵.

Retraçons d'abord la genèse de ces entreprises. Elles visent à l'union thermale mais aboutissent dans un premier temps à un accroissement du morcellement, en particulier la société du Modèle. Celle-ci naît en 1863 avec un capital de 117 500 Fr dont 25 000 en apport immobilier, 92 500 en espèces divisées en 370 actions. Le capital est (très) divisé entre soixante-douze actionnaires. Le plus « gros » souscripteur est Jules Sentenac, de Pamiers, avec vingt actions. Dix-neuf actionnaires viennent d'Ax. L'Ariège concentre en tout soixante actionnaires (essentiellement venus de la vallée de l'Ariège), Toulouse cinq, l'Aude quatre et Paris deux⁸⁶. Les promoteurs du Modèle entendent apporter à Ax un établissement moderne et un casino, indispensables pour replacer Ax dans la concurrence pyrénéenne. En fait, cette société, loin d'apporter une simplification de la situation axéenne, engendre une division supplémentaire et avive un peu plus la conflictualité locale. Les deux instigateurs de l'établissement sont le banquier Charles Capdeville, de Foix, et Benjamin Rivière, conseiller municipal⁸⁷. Le maire d'Ax s'oppose rapidement à cette société parce qu'il craint qu'elle entraîne un morcellement accru de la propriété thermale et qu'elle serve de marchepied pour la captation des revenus thermaux par des investisseurs extérieurs. La pose de la première pierre de l'établissement est l'occasion d'un incident tout politique : le maire n'est pas convié au contraire d'autres conseillers municipaux, de la gendarmerie présente en grande tenue et des préposés des douanes. Capdeville prononce un long discours qu'il fait imprimer et distribuer largement dans lequel il présente le maire comme un homme du passé⁸⁸.

Cette entreprise du Modèle semble toutefois bien moins solide que son discours pouvait initialement le laisser entendre. En 1865, le chantier du Modèle, pour lequel l'ingénieur des Mines Jules François dirige les captages, est arrêté⁸⁹. Les sources, que la société pensait trouver sur ses terrains, sont en fait sur des terrains communaux. Les administrateurs, en partie conseillers municipaux, attaquent donc la commune pour usurpation des sources en s'appuyant sur le cadastre. Un accord est provisoirement conclu en 1866 et permet de reprendre les travaux⁹⁰. La société, au capital morcelé, est elle-même très divisée⁹¹. En 1869, la question de la propriété des terrains entraîne, cette fois, un procès avec

85 AD 09, fonds 52 J, Compagnie générale des thermes d'Ax.

86 AD 09, 8 M 24/1, sous-chemise « Affaire établissement thermal Modèle Compagnie générale des Thermes. 1863-1900 » : Lettre de Ch. Capdeville au préfet de l'Ariège, 5 février 1865 ; « Liste des souscripteurs de l'établissement thermal modèle d'Ax », s.d. [1865].

87 AD 09, 2 O 211 : Lettre du maire d'Ax au préfet de l'Ariège, 7 décembre 1863.

88 *Idem* : Discours lithographié prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de l'établissement « mdèle » par Ch. Capdeville, 6 décembre 1863.

89 *Idem* : Lettre « confidentielle » du préfet au juge de Paix d'Ax, 4 mars 1865 ; Lettre des membres du conseil d'administration du Modèle au préfet de l'Ariège, 27 juillet 1869.

90 AD 09, 8 M 24/1, sous-chemise « Affaire établissement thermal Modèle Compagnie générale des Thermes. 1863-1900 », citation dans lettre du maire d'Ax au préfet, 14 septembre 1865.

91 AD 09, 52 J 355 : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 10 décembre 1866.

la commune. Un accord est finalement trouvé qui prévoit le versement de 10 % des bénéfices d'exploitation à la caisse communale (accord contesté en 1892)⁹². L'établissement Modèle ouvre entre-temps, en 1868. Loin d'avoir permis l'union thermale, il occasionne une nouvelle fracture dans l'exploitation touristique locale. Dernier né et bien aménagé, il devient l'établissement le plus fréquenté d'Ax, en captant vraisemblablement la clientèle des autres car il n'y a pas de hausse globale de la fréquentation axéenne dans l'immédiat.

Les projets d'union reprennent quelques années après. En 1872, le préfet propose dans ce but la formation d'une société au capital d'un million de francs, sans succès⁹³. En 1879, des acteurs parisiens, mais aux noms « pyrénéens » (Campmartin et Capdevielle), entreprennent l'unification des biens thermaux, sans succès, encore⁹⁴. La même année, les statuts de la « Compagnie générale des thermes d'Ax » (CGTA) sont déposés à Foix. Visant l'union thermale, cette société anonyme au capital de 850 000 Fr repose sur les biens possédés et exploités depuis 1833 par Jeanne-Marie Rivière (les bains du Teich et du Couloubret, évalués à 450 000 Fr divisés en neuf cents actions d'apport), complétés par une souscription de 400 000 Fr divisée en huit cents actions⁹⁵. Jean-Baptiste Rivière-Boulié, l'héritier de Jeanne-Marie Rivière, acquiert cent actions, la banque tout juste formée à Foix par Jean Tersouly et Joseph Courbières (Tersouly, Courbières & Cie) quatre cents, Jean Tersouly seul, cinquante, Firmin Boyé, hôtelier et maire d'Ax, vingt, tout comme le médecin Félix Garrigou, vivant entre Toulouse et Luchon, né à Tarascon-sur-Ariège et ayant exercé à Ax⁹⁶. Le reste du capital est détenu par des Ariégeois⁹⁷. Le premier siège social est fixé à Foix, il est transféré en 1889 à Ax.

Sans attendre, des tractations s'engagent pour que la CGTA acquière les thermes du Breilh. Elles échouent et provoquent de fortes tensions au sein de la CGTA⁹⁸ – au point qu'en 1881, on discute au conseil d'administration de la dissolution de la société et de la vente de tous ses biens pour 700 000 Fr⁹⁹. La société survit et reprend la marche vers l'union thermale en 1883, date à laquelle le médecin inspecteur se félicite de la formation prochaine d'une société regroupant

92 *Idem* : Comptes-rendus de l'assemblée générale du Modèle, 13 décembre 1867, 5 janvier 1868, 25 janvier 1869.

93 *Idem* : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 4 février 1873.

94 *Idem* : Comptes-rendus de l'assemblée générale du Modèle, 12 janvier 1879, 4 février 1880.

95 Elle a hérité de ces établissements à la mort de Jean-Baptiste Boulié médecin d'Ax, décédé de 15 janvier 1833 sans héritier et qui avait fait de Melle Rivière sa légataire universelle. Boulié avait lui-même réussi à réunir les parts de l'établissement du Couloubret, divisées en 1798 entre trois axéens. Le Teich avait été construit par Boulié sur des terrains lui appartenant.

96 Une biographie de ce personnage central de la médecine thermale : Steve Hagimont, « Félix Garrigou (1835-1920). "Le père de l'hydrologie française" ou les vicissitudes du thermalisme », Revue de Comminges, t. 132, 2016, p. 79-92.

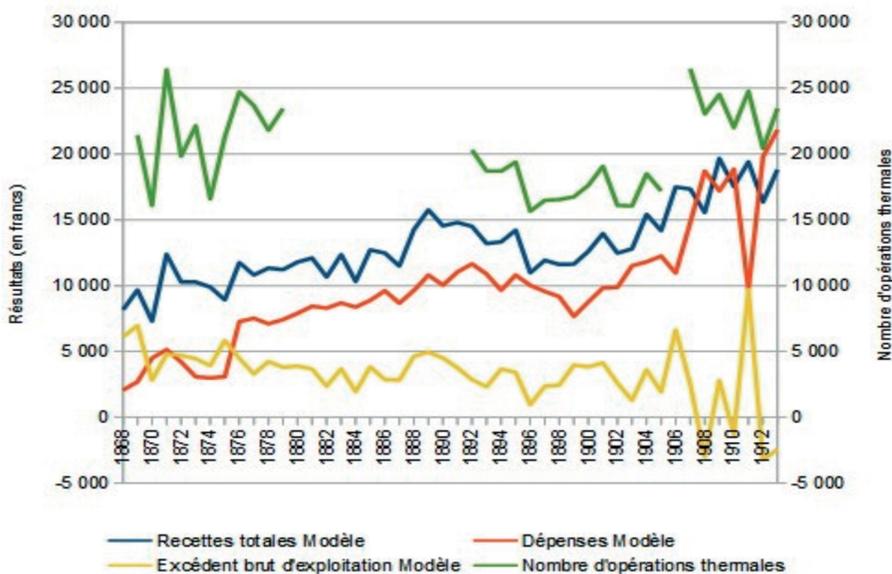
97 AD 09, 52 J 1 : Statuts de la Compagnie générale des Thermes d'Ax établis devant Me Barrau, notaire à Foix, 21 novembre et 16 décembre 1879.

98 AD 09, 52 J 2 : Lettres de Rivière-Boulié à son associé Tersouly, 11 et 14 janvier 1880 ; AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 20 février 1879.

99 AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 4 décembre 1881.

tous les propriétaires de sources. L'arrivée du chemin de fer aurait excité les appétits de chacun et l'initiative achoppe¹⁰⁰. En 1891, un pas est enfin fait vers l'unification puisque la CGTA devient actionnaire majoritaire de la société du Modèle, sans opérer de fusion¹⁰¹. Il ne reste plus que le Breilh à acquérir, ce qui ne sera fait que dans les années 1930.

L'actionnariat de la CGTA évolue et échappe en partie aux Axéens, même s'il reste très local. La famille Calvet (Urs, impliquée dans les carrières de talc de Luzenac) en concentre 836, la quasi majorité, les Marcaillou (à Ax et en Algérie) 298, les Rivière-Boulié (Ax) 240¹⁰². Les administrateurs des carrières de Luzenac ne quittent plus l'affaire et prennent progressivement la majorité absolue. En 1910, la famille Goubeau, habitant Luzenac, liée aux Calvet et aux carrières, entre également au conseil d'administration¹⁰³. Une alliance locale entre intérêts miniers et touristiques se noue ; elle montre les similarités que peuvent présenter dans les esprits du temps l'exploitation de ressources minérales et des ressources thermales et touristiques.



Une exploitation de moins en moins lucrative

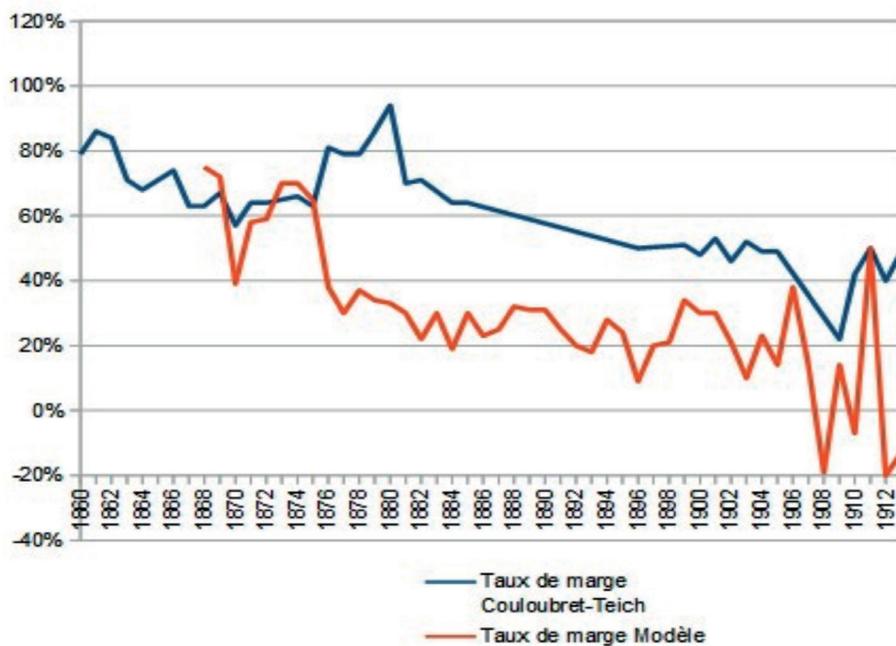
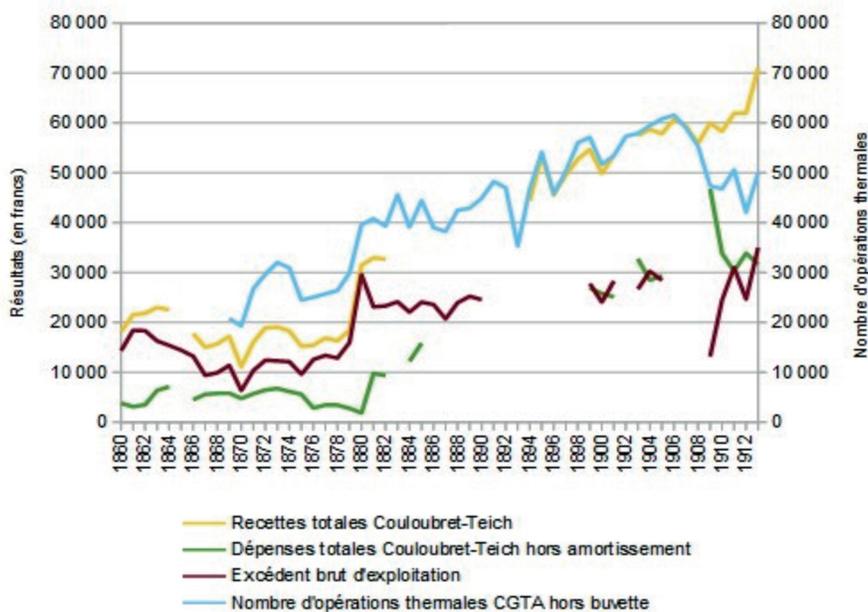
100 AD 09, 52 J 355 : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 30 juin 1883 ; AD 09, 8 M 24/3 : Rapports du docteur Auphan, inspecteur des eaux d'Ax, au préfet de l'Ariège, 1er juillet 1883 et 4 juillet 1884.

101 *Idem* : Compte-rendu de l'assemblée générale du Modèle, 12 mars 1891 ; AD 09, 52 J 17 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 12 janvier 1892.

102 AD 09, 52 J 5 : « Nom des actionnaires », 31 octobre 1890 (1 700 actions).

103 AD 09, 52 J 18 : Conseil d'administration de la Compagnie générale des thermes d'Ax, 16 janvier 1910.

UN ESSOR TOURISTIQUE ET THERMAL CONTRARIÉ AU XIX^E SIÈCLE : AX-LES-THERMES



Résultats d'exploitation des établissements thermaux d'Ax (1868-1913)

Le fonds privé de la CGTA permet d'approcher les données comptables des ces entreprises touristiques, sur le temps long, présentées dans les graphiques précédents¹⁰⁴. Sans examiner les fluctuations en détail, on peut simplement voir que les « taux de marge »¹⁰⁵ ont tendance à baisser, surtout à partir des années 1880 puis 1900, ce qui semble assez général dans l'économie thermale. Très confortables jusque-là, avec une moyenne de 60 à 70 %, le taux de marge s'abaisse autour de 50 % pour le Teich et le Couloubret – ce qui reste important mais ne correspond dans les faits qu'à de faibles sommes à se partager entre actionnaires. Au Modèle, la baisse est encore plus nette : le taux de marge passe d'une fourchette de 58 à 75 % entre 1868 et 1875, à des taux compris entre 15 et 30 % dans les années suivantes pour finir avec quatre années sur six de déficit entre 1908 et 1913. Les bénéfices des premières années d'exercice ne sont quasiment jamais retrouvés après 1875. Entre la première saison pleine, en 1869, et 1913, la croissance annuelle du chiffre d'affaire est de 1,5 %, celle des dépenses est de 4,9 %, celle des opérations thermales de seulement 0,2 %. La forte hausse des dépenses se retrouve au Teich et au Couloubret. Le taux de croissance annuel moyen des dépenses est de 3,7 %, celui des recettes totales de 2,4 %, celui des opérations thermales de 0,6 % par an. La croissance des dépenses est mécaniquement liée à la hausse de fréquentation, qui impose des dépenses supplémentaires en mobilier, en linge, en équipements d'accueil et en personnel. Elle se conjugue aussi à l'augmentation des frais de réparation et d'entretien, liée à la montée des préoccupations hygiéniques et des attentes en matière de service. Si les recettes augmentent, c'est grâce à la diversification des revenus¹⁰⁶ et surtout à la hausse des tarifs thermaux. L'augmentation des tarifs, surtout sensible après 1906, permet de maintenir les bénéfices, mais la stratégie ne peut fonctionner qu'à court terme : ensuite, l'augmentation des tarifs, défavorable à la clientèle modeste, impose d'améliorer les prestations pour retenir les clientèles plus aisées, ce qui fait grimper les frais de fonctionnement. En somme, l'augmentation des prix impose de nouvelles dépenses.

Au cœur des montagnes et proche d'une Andorre encore mystérieuse, facile d'accès, à une altitude moyenne, disposant sans doute des sources sulfurées les plus abondantes des Pyrénées, la commune d'Ax dispose d'atouts certains pour devenir une très grande station au XIX^e siècle. Certes, les hautes montagnes neigeuses sont moins présentes que dans les Pyrénées occidentales, mais le retard de la station ne vient pas des propriétés « naturelles » de ses ressources touristiques et thermales. Les raisons de ce relatif effacement axéen se trouvent dans un faisceau de causes sociales, économiques, urbanistiques et imaginaires. Des éléments de compréhension peuvent se trouver du côté de la faible renommée

104 Les graphiques suivants ont été réalisés par nos soins à partir des archives privées de la CGTA.

105 En théorie : excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée. L'expression est toutefois inexacte ici, car nous n'avons pas pu déterminer la valeur ajoutée dans les résultats, il s'agit donc des bénéfices après impôts et amortissement, ramenés au chiffre d'affaire.

106 Intégration d'un service de massages par exemple, buvettes, appartements du Teich. La hausse de la part des logements est limitée : 5 % des recettes en 1880, 13 % sur 1894-1898, 12 % en 1912.

de « l'Ariège » dont pâtit Ax, du manque de mise en valeur des montagnes alentours, de la faiblesse foncière et par conséquent financière de la commune qui empêchent de mener des programmes d'équipement ambitieux, du manque d'appui préfectoral sur la longue durée (au contraire de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées), de l'éclatement de la propriété thermale et de la disposition urbanistique qui a posé un problème durable et contraignant ; le tout produisant une série de handicaps cumulatifs en partie rédhitoire sur un marché excessivement concurrentiel et dépendant de l'action publique. La période révolutionnaire est en tout cas cruciale : la commune d'Ax, dépossédée de la propriété de ses sources voit son destin être entièrement modifié, bien que l'extrême complexité du réseau hydrographique axéen ait, à elle seule, sans doute, dû causer de graves difficultés. Malgré tout, le retard doit en lui-même être nuancé car la fréquentation d'Ax à partir du milieu du XIX^e siècle est tout à fait honorable. En 1914, la station est en voie de modernisation et peut entrer de plain-pied dans la phase de médicalisation des stations qui débute alors.

